

Présences : **74 présences**

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....	1
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres	1
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 225^e assemblée générale tenue le 23 janvier 2024.....	2
5. Information	2
5.1 CRT	2
5.2 État des votes sur l'entente de principe et rétroaction salariale.....	3
5.3 Politique de gestion des renseignements personnels du SPECS	3
5.4 EESH	3
5.5 Semaine de la justice climatique	4
6. FRS.....	4
7. Congés non prévus	5
8. Mode des AG.....	6
9. Divers.....	8
10. Levée de l'assemblée.	8

1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre ouvre l'assemblée et propose la présidence d'assemblée.

Résolution 226.1

« Il est proposé de nommer Jolyane Arsenault à la présidence d'assemblée. »

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

Evelyne Letendre, secrétaire du SPECS, mentionne qu'il y a un risque d'erreur concernant les membres ayant été acceptés lors de la dernière AG. Il est possible que certains noms n'apparaissent pas au PV de la dernière AG alors qu'ils ont été nommés. Il est également possible que des noms nommés la dernière fois apparaissent au PV d'aujourd'hui. La secrétaire du SPECS explique que cette confusion a été occasionnée par le fait que plusieurs membres ont signé leur carte d'adhésion sur place lors de la dernière AG, ce qui augmente le risque d'oubli. Elle demande donc aux nouveaux et nouvelles membres

qui ont signé leur carte dans les dernières semaines de vérifier si leur nom apparaît dans l'un ou l'autre des PV et de l'aviser si ce n'est pas le cas.

Résolution 226.2

« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :

- Charles Paradis-Côté (Philosophie);
- Florence Thibault-Vanasse (Anthropologie et science politique);
- Marie-Ève Barette (Sociologie);
- Pierre-Olivier Dugas (Technologie du génie civil);
- André Jacques (Techniques de l'informatique);
- Marie-Ève Lapointe (Soins infirmiers);
- Julien Donet (Techniques de l'informatique);
- Clémence Cloutier-Deschênes (Histoire). »

Jean-Luc Filion propose et Geneviève Charest appuie.

Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée mentionne que l'ordre du jour tel qu'envoyé aux membres a été légèrement modifié.

Résolution 226.3

« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que modifié. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 225^e assemblée générale tenue le 23 janvier 2024

« Que les membres du SPECS adoptent le PV de l'AG du 23 janvier 2024. »

Suites :

7.1 Matériel de grève

Mathieu Poulin-Lamarre rappelle qu'un encan silencieux a eu lieu pour liquider le matériel de grève. Lors de la dernière AG, une résolution avait été adoptée pour donner ces objets à La Chaudronnée. Toutefois, l'organisme ne souhaitait pas recevoir ces objets. 1695 \$ dollars ont donc été récoltés par l'encan.

L'utilisation de cette somme sera discutée dans le point sur le FRS présenté tout à l'heure.

5. Information

5.1 CRT

Jean-Luc Filion mentionne quelques dossiers en cours au CRT.

La présentation d'un projet-pilote sur la plage horaire commune a été faite. Une tournée sera effectuée par Martin Lambert auprès des coordinations pour l'expliquer. Des discussions à ce sujet avaient lieu depuis plusieurs années à la demande de l'AECS. C'est cette demande étudiante réitérée qui a convaincu la direction d'aller de l'avant avec ce projet, entre autres pour permettre la tenue d'activités parascolaires le jour. Des questions ont été posées par les membres du CRT, entre autres au sujet de l'impact sur les

cours du soir. Il pourrait y avoir plus de cours en fin de journée notamment. La plage commune sera le mercredi de 11h30 à 14h30. Il y aura quatre blocs d'activités (vie associative, vie culturelle et sportive, comités de programme, activités pédagogiques). Des inquiétudes ont été manifestées par les membres du CRT, qui demeureront à l'affût des impacts de ce projet. Le directeur du SOS a mentionné que les cours du soir augmenteraient de toute manière à cause de l'augmentation de la population étudiante. Des données chiffrées seront demandées et le SPECS assurera une veille pendant les deux prochaines années à ce sujet. Un comité paritaire sera formé pour mettre en place cette plage horaire et il pourrait avoir un rôle de vérification.

Plusieurs questions sont posées par les membres. Un membre demande qu'on s'assure qu'il y ait une équité par rapport aux cours du soir. Des inquiétudes sont manifestées, entre autres par rapport aux cours de 4 heures et de 6 heures qui pourraient difficilement entrer dans la journée du mercredi. Le projet sera aussi présenté à la CÉ.

5.2 État des votes sur l'entente de principe et rétroaction salariale

Michèle Le Risbé présente l'état des votes sur l'entente de principe. Les votes se termineront le 20 février. Jusqu'à maintenant, tous les votes sur la table centrale sont en faveur. Par contre, deux cégeps ont voté contre la table sectorielle, entre autres à cause du projet-pilote en Soins infirmiers.

En ce qui concerne la rétroaction salariale, il faudra être patient. Le travail sur les textes de la convention, qu'on appelle le « clause à clause », demande du temps et la partie syndicale doit s'assurer que les formulations proposées par la partie patronale correspondent à ce qui a été réellement discuté. De plus, des décisions devront être prises pour bien distribuer les ETC ajoutés à la convention. L'entente pourrait être signée en mars. La rétroaction pourrait être reçue au plus tôt en avril, mais peut-être même pendant l'été.

5.3 Politique de gestion des renseignements personnels du SPECS

Evelyne Letendre rappelle que le changement dans la loi exige des organisations qu'elles se dotent d'une Politique de protection des renseignements personnels. Le SPECS doit donc se conformer à cette loi. Des travaux avaient été amorcés l'an dernier et se poursuivent cette année. Les membres de l'exécutif ont rédigé une ébauche du document et attendent un retour de la conseillère de la FNEEQ afin de clarifier certains éléments. Le document final sera présenté lors d'une prochaine AG, possiblement en avril. Par la suite, un document de directive devra être rédigé.

5.4 EESH

Jean-Luc Filion rappelle que, depuis la convention 2015-2020, une ressource EESH a été ajoutée. Elle est devenue pérenne dans la convention qui vient d'échoir. Un comité paritaire siégeait afin de répartir équitablement ces ressources. Ce comité paritaire n'existe plus. La direction a décidé de rapatrier ces décisions à la Régie des études. Un formulaire unique est désormais envoyé aux membres pour faire toutes les demandes de projets, EESH ou non. Le Bureau de la réussite jouera un rôle de conseiller auprès de la Régie des études par rapport à ces décisions. Les membres de l'exécutif assureront une veille à ce sujet afin que la direction soit transparente dans ses décisions. Jean-Luc rappelle le mandat d'octobre 2022 qui visait à s'assurer que la distribution de la ressource respecte les annexes et les règles de répartition. En CRT, les membres ont demandé qu'une rétroaction soit faite pour toutes les demandes.

On mentionne une déception à ce sujet, on considère que la fin de ce comité est une perte pour les membres. Le fait que des gens des Services adaptés et des enseignant·es soient impliqués semblait profitable. On craint que les ressources s'éloignent de la classe. On mentionne par contre que le fonctionnement du comité était problématique. La partie syndicale était aussi inconfortable de jouer un rôle

de gestionnaire dans ce dossier. On mentionne que le comité avait à cœur d'éviter la reddition de comptes, on se demande si la direction respectera cela. On aborde l'idée des cotes pour les étudiant·es EESH afin de diminuer la taille des groupes. Mathieu Paré, du Département de TES, mentionne qu'un projet PAREA est en cours au sujet des différences entre les étudiant·es EESH et les autres. Il suggère de nous tenir au courant des informations liées à cette recherche.

5.5 Semaine de la justice climatique

Michèle Le Risbé participe au groupe Justice climatique Estrie (anciennement le CUÉE). Depuis janvier, les membres du groupe préparent la Semaine pour la justice climatique qui aura lieu du 19 au 22 février prochains. Elle encourage les membres à participer aux activités.

On propose de former un groupe de cyclistes pour accompagner la marche qui aura lieu.

6. FRS

Josée Morais présente l'état du FRS à la suite des journées de grève de novembre et décembre derniers.

Elle rappelle les règles du FRS votées en AG (montant versé par jour, montant réservé pour la mobilisation, montant minimal à garder dans le compte).

Un montant d'environ 272 965,35 \$ a été versé aux membres. Une somme de 3492,20 \$ a été utilisée dans le fonds de mobilisation. Au total, 276 657,55 \$ ont été dépensés.

Concernant le budget de la CSN, 64 937,31 \$ ont été versés pour rembourser les toilettes chimiques, le chauffage, la crèche, les chapiteaux, la nourriture, les locations de salle, etc. On précise que ce fonds contient des montants de tous les cotisant·es de la CSN. Les membres du SPECS ont fait des demandes au SMAVR et c'était lui qui validait ce qui était payé. Des considérations écologiques ont été prises en compte aussi.

On souligne que ce montant n'inclut pas les chèques de FDP versés par la CSN.

À l'heure actuelle, il reste donc 151 726,45 \$ dans le FRS.

Josée Morais rappelle la partie des cotisations syndicales qui va dans le FRS, qui est de 0,05 %, ce qui représente un total d'environ 1400 \$ par mois. Si on évalue le montant qui sera accumulé dans 4 ans, il serait de 77 300 \$. Ainsi, avec le solde restant, on aurait 229 026,45 \$. Sur ce montant, 119 026,45 \$ pourrait être utilisé pour les prestations de grève lors de la prochaine grève.

Les membres du SPECS invitent donc les membres de l'assemblée à réfléchir à la question afin de décider quel genre de fonds de grève ils souhaitent avoir. Mathieu Poulin-Lamarre rappelle l'origine de notre fonds de résistance accumulé depuis longtemps afin d'expliquer la difficulté à amasser la même quantité d'argent la prochaine fois.

Les membres posent quelques questions.

On rappelle que le 100 000\$ que le SPECS doit garder de côté permettrait de payer les frais légaux en cas d'amende imposée au syndicat.

Josée Morais présente la **recommandation 1** :

Résolution 226.4

« Que l'assemblée générale du SPECS-CSN mandate l'exécutif pour proposer aux membres, lors d'une assemblée qui aura lieu lors de la session d'hiver 2024, différentes options pour assurer la santé et la vitalité du Fonds de résistance syndicale. »

Jean-Thomas Courchesne propose et Mikhael Kowalak appuie.

Des questions d'éclaircissement sont posées.

On mentionne que les membres pourront faire des suggestions avant l'assemblée afin de proposer des modèles pour renflouer le fonds. On exprime le souci de penser aux gens qui seront dans des situations difficiles dans quatre ans. On mentionne qu'il serait utopique de viser le même montant que celui que nous avons puisqu'il avait été accumulé depuis plusieurs années. On mentionne aussi que les montants alloués aux membres pourraient être moins élevés sans que les membres se retrouvent en difficulté.

Adoptée à l'unanimité

Josée Morais demande aux membres ce qu'ils souhaitent faire avec les 1695 \$ recueillis lors de l'encan.

Julie Dionne propose de remettre le montant à un organisme qui intervient en itinérance :

Résolution 226.5

« *Que le SPECS remette les 1695 \$ recueillis lors de l'encan silencieux à des organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes itinérantes ou en difficultés financières.* »

Julie Dionne propose et Jean-Christophe Dominique appuie.

On rappelle que le SPECS a une résolution qui exclut les dons à la Fondation du cégep. Par contre, certain·es membres aimeraient que l'argent soit utilisé à l'interne.

Adoptée à la majorité

7. Congés non prévus

Jean-Luc Filion rappelle qu'il existe de nombreux congés prévus à la convention. Or, certaines situations de la vie peuvent faire en sorte qu'aucun des congés prévus ne soit applicable. Une clause permet donc de demander un congé non prévu à la convention. Ces congés servent à traiter des cas exceptionnels, particuliers, et sont examinés en CRT.

Les congés non prévus sont sans salaire, sans expérience reconnue, sans ancienneté reconnue. Le congé permet toutefois de conserver son lien d'emploi avec le cégep.

Jean-Luc Filion présente la **recommandation 2** :

- Considérant l'existence de nombreux congés prévus à la convention collective (voir notamment les clauses 5-9.00, 5-12.00, 5-15.00, 5-16.00 et 5-17.00) ;
- Considérant que ces nombreux congés ne sont pas toujours accessibles aux personnes enseignantes précaires ou aux personnes enseignantes permanentes dans certaines circonstances ;
- Considérant la possibilité dans la convention collective de demander un congé sans salaire non prévu (voir la clause 4-3.14 e)) ;
- Considérant la responsabilité du SPECS-CSN d'assurer une certaine équité lors de l'analyse des demandes de congés sans salaire non prévus au Comité des relations de travail (ci-après CRT) ;
- Considérant que l'acceptation ou le refus des demandes de congé non prévu ne relève pas

exclusivement de l'analyse de la partie syndicale, mais aussi de l'analyse de la partie patronale ;

Résolution 226.6

« Il est proposé que l'équipe du CRT du SPECS-CSN s'inspire des principes suivants pour guider son analyse des demandes de congés non prévus présentées au CRT :

1. S'assurer au préalable qu'il n'y a pas une possibilité de prendre un congé prévu à la convention collective ;
2. S'assurer que l'octroi de congés non prévus demeure exceptionnel et ne devienne pas une manière de contourner ce que prévoit la convention collective ;
3. S'assurer que les impacts sur les différents volets des tâches et sur les autres personnes enseignantes ont été bien soupesés avant l'acceptation d'un congé non prévu ;
4. Accepter en général les demandes de congé non prévu impliquant des considérations d'ordre humanitaire ;
5. Accepter en général les demandes de congé non prévu pour exercer un autre emploi pendant une année et n'accepter une deuxième année qu'après avoir reçu une justification écrite qui sera analysée en CRT ;
6. Accepter en général les demandes de congé non prévu pour les personnes enseignantes venant d'être embauchées ayant déjà pris des engagements de courte durée avant leur embauche ;
7. Accepter en général les demandes de congé non prévu pour les personnes enseignantes qui ont l'occasion de participer, pour une courte durée, à une activité exceptionnelle jugée pertinente par le CRT. »

Jean-Luc Filion propose et Catherine Ladouceur appuie.

Normalement, le congé non prévu est un congé pour une session ou une année à temps complet. Le cas des précaires n'ayant pas accès au PVRTT à l'automne est particulier, car le congé non prévu accordé à l'automne devient un PVRTT à l'hiver quand le temps complet du membre est confirmé. Certains membres affirment toutefois que des congés non prévus à temps partiel ont déjà été accordés dans des situations très particulières.

Adoptée à l'unanimité

8. Mode des AG

Mathieu Poulin-Lamarre explique que la réflexion sur le mode des AG date de la pandémie. Une demande a également été faite lors de l'AG du 23 janvier dernier afin que la discussion ait lieu. Le président du SPECS mentionne que les assemblées en ligne sont possibles, mais que l'exécutif du SPECS préfère les discussions en présence, leur accorde une grande valeur, et croit que cela est favorable à la démocratie syndicale. Il mentionne certaines difficultés lors des assemblées en ligne, entre autres lors des instances auxquelles assistent les membres du SPECS. L'exécutif avait commencé à réfléchir à cet enjeu après la pandémie et se demande si c'est une volonté de l'assemblée de discuter de cet enjeu. Des midis-discussion, des CIDS, des textes dans le QLP et d'autres moyens pourraient être utilisés pour examiner les avantages et inconvénients des assemblées en présence et à distance.

Mathieu Poulin-Lamarre présente la **recommandation 3** :

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN ouvre la discussion sur le mode des

assemblées générales afin qu'un vote soit pris lors d'une assemblée générale d'ici la fin de la session d'hiver 2024. »

Proposée par Mathieu Poulin-Lamarre

Appuyée par Jérôme Leriche

Loïc Franchomme-Fossé propose un amendement :

Ajouter « *et de prise de vote* » après « *assemblées générales* ».

Appuyé par Mylène Filion

On mentionne des contraintes légales en lien avec les votes, donc aller dans cette direction impliquerait de faire venir quelqu'un de la FNEEQ.

Des membres soulignent qu'il est important d'être présent·e pour s'informer afin de voter. D'autres soulignent que les activités pédagogiques liées à leur programme rendent parfois très difficile la participation aux AG.

On mentionne que c'est l'interprétation des statuts du SPECS qui fait en sorte que les AG à distance pendant la pandémie étaient considérées comme des exceptions.

Adopté à la majorité

On revient sur la proposition amendée :

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN ouvre la discussion sur le mode des assemblées générales et de prise de vote afin qu'un vote soit pris lors d'une assemblée générale d'ici la fin de la session d'hiver 2024. »

Certain·es membres critiquent la formulation de la proposition, certain·es mentionnent qu'ils voteront contre la proposition. On suggère de demander des idées aux gens qui ne sont jamais présent·es aux AG afin de connaître les raisons de leur absence. On souligne que la levée de cours permet à tous les membres d'être présent·es aux AG s'ils et elles le souhaitent, donc c'est leur choix d'être absent·es.

Proposition d'amendement de Noémie Darveau :

« Mettre un point avant le mot « afin » et retirer le reste de la proposition. »

Appuyé par Mikhael Kowalak

Adopté à la majorité

On revient sur la proposition ainsi amendée :

Résolution 226.7

« Il est proposé que l'assemblée générale du SPECS-CSN ouvre la discussion sur le mode des assemblées générales et de prise de vote. »

On précise que certain·es membres ne sont pas libéré·es pendant les levées de cours, comme ceux et celles qui sont en stages ou en enseignement clinique.

On mentionne que lors des assemblées générales tenues le soir, les personnes membres ne sont pas plus nombreuses (elles sont généralement moins nombreuses) et les gens en stage ne sont pas nécessairement davantage présents, donc on n'est pas convaincu·es que le fait de faire les assemblées en ligne règlera le problème. On mentionne ne pas vouloir qu'un comité soit créé pour cela afin d'éviter de

surcharger les membres. On suggère de créer un sondage pour demander l'avis des membres. On soutient que le droit de voter ne devrait pas être lié au fait d'avoir été présent-e lors de l'AG, tout comme ce ne l'est pas dans la société en général. On mentionne que cette exigence est liée au Code du travail, pas à notre centrale syndicale.

Adoptée à la majorité

9. Divers

Steve McKay explique que le Marche-don, cours-don aura lieu le 17 mars prochain à la Poudrière de Windsor. Les membres peuvent participer pour ramasser de l'argent. Chaque coureur et chaque coureuse peut faire 5 km. Les membres sont invité-es à commanditer les membres participant-es.

10. Levée de l'assemblée.

Résolution 225.11

« *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 14h42.* »

Annissa Laplante propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité

Jolyane Arsenault, présidence d'assemblée

Mathieu Poulin-Lamarre, président

Evelyne Letendre, secrétaire